

Vœu n° 95-03 du 27 avril 1995

Le Comité Economique et Social du Territoire de la Nouvelle-Calédonie,

Conformément à la loi n° 88-1028 du 9 novembre 1988 portant dispositions statutaires et préparatoires à l'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie en 1998 ;

Vu la délibération n° 122 du 8 août 1990 modifiée portant organisation et fonctionnement du Comité Economique et Social du Territoire ;

Vu la délibération n° 91-01/CES du 29 avril 1991 portant règlement intérieur de l'institution modifié par les délibérations n° 93-01/CES du 19 mars 1993, n° 93-02/CES du 19 août 1993, n° 94-01/CES du 31 mars 1994 et n° 94-01/CES bis du 20 octobre 1994 ;

A émis en sa séance publique du 27 avril 1995, le vœu suivant :

Le Comité Economique et Social appelle l'attention du Délégué du Gouvernement sur la symbolique utilisée dans le projet de construction du Lycée Polyvalent du Grand Nourméa. En effet, celui-ci représente une flèche faitière couchée au sol.

Comme l'indique la lettre ci-jointe, cette stylisation symbolise dans la tradition Kanake, la vacance d'une chefferie et la mort.

Sans remettre en cause le principe de la construction d'un lycée polyvalent, *le Comité Economique et Social souhaiterait* que lui soit précisé s'il s'agit d'une simple maladresse ou d'une méconnaissance grave des traditions locales.

Le Comité Economique et Social demande qu'à l'avenir, il soit tenu compte, par une consultation très large des institutions prévues à cet effet, des traditions culturelles et sociales de la Nouvelle-Calédonie, dans la réalisation des équipements nécessaires au bien être de toutes les communautés vivant sur le Territoire.

Le Président,
Jacques LEGUERE

Le Secrétaire de séance,
Merry HMAE